



# Rapide pour les 100 ans de la FIDE

## Club 608 d'Échecs de Paris

### Règlement Intérieur

#### Article 1 : Présentation

- Le **Club 608 d'Échecs Paris** organise le samedi 20 juillet 2024 un Rapide à l'occasion des **100 ans de la FIDE**.
- Il se déroule au 103 rue de Vaugirard 75006 PARIS.
- Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence B minimum valable pour la saison en cours.

#### Article 2 : Règles du jeu applicable

- Application des règles de la FIDE telles que figurant dans le dernier livre d'arbitre.  
Rappel pour un Rapide : les coups irréguliers et les réclamations de nulles incorrectes n'apporteront qu'**une minute** de temps supplémentaire à l'adversaire.
- L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

#### Article 3 : Cadence & Fin de partie

- Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 10 min plus 3 secondes pour jouer sa partie.
- Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie.  
En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.  
A la fin de chaque partie le joueur vainqueur met son roi au centre de l'échiquier. En cas d'égalité les 2 joueurs mettent leur roi au centre du jeu. Ceci permet une rapide vérification des résultats.
- Dans tous les cas ils doivent quitter leur place et laisser le jeu rangé et le résultat sur l'échiquier.

#### Article 4 : Horaires

- Accueil des participants : 13h45 ; **Pointage jusqu'à 14h15**.
- A titre indicatif (en fonction du nombre de participants en autre), les rondes démarreront normalement aux heures suivantes : ronde 1 à 14h30, ronde 2 à 15h10, ronde 3 à 15h50, ronde 4 à 16h25, ronde 5 à 17h00, ronde 6 à 17h35, ronde 7 à 18h20.
- Remise des prix à partir de 19h00.



# Rapide pour les 100 ans de la FIDE

## Club 608 d'Échecs de Paris

### Règlement Intérieur

#### Article 5 : Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont de 18€.
- Ils sont de 15€ pour les adhérents du *Club 608 d'Échecs de Paris*.
- Ces droits sont majorés à 20€ à partir du 15 juillet 2024.

#### Article 6 : Prix

- Les prix ne sont pas cumulables.
- Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
- Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.
- Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.
- Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :
  - ✓ Prix du classement général,
  - ✓ Prix par tranches ELO,  
Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.
  - ✓ Prix spéciaux.
- Le total des prix distribués est de 300€ sous réserve de 30 participants.  
Dans ces conditions, les 3 premiers de prix sont : 1<sup>er</sup> prix = 120€, 2<sup>ème</sup> prix = 80€, 3<sup>ème</sup> prix = 40€ départage au système Hort. Mais les prix inférieurs à 15€ euros ne seront pas distribués.  
Il est aussi prévu des prix par tranche d'ELO, des prix pour les membres du **Club 608 d'Échecs de Paris**.
- Une Coupe est prévue au 1<sup>er</sup> du classement général du tournoi.
- Médailles au moins pour les jeunes de chaque catégorie U12 (pupille) et moins.
- Présence obligatoire à la remise de prix pour les primés.

#### Article 7 : Appariement

- Les joueurs seront appariés par le logiciel PAPI en fonction de leur classement officiel rapide au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille).
- Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout participant potentiel ne s'étant pas présenté dans les délais lors du pointage sera exclu du tournoi, à moins qu'il ne se présente sur les lieux avant l'appariement d'une autre ronde.



# Rapide pour les 100 ans de la FIDE

## Club 608 d'Échecs de Paris

### Règlement Intérieur

#### Article 8 : Arbitrage

- L'arbitre principal est Patrick VIGNA AFO1.

#### Article 9 : Conduite

- Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.
- Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties.
- Une tenue correcte est exigée.
- Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

#### Article 10 : Sanctions

- Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.
- Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévu dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

**Note** : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Validé à Paris, le 1 juillet 2024.

L'arbitre principal  
Patrick VIGNA

Le représentant de l'organisateur  
Patrick VIGNA